

## Bureau des procédures environnementales

----

## Commune de NIERGNIES

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société SEDE ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé 2 rue des Archers – ZI du Moulin à 62453 BAPAUME, a déposé un dossier en vue d'obtenir la modification de l'autorisation environnementale initiale pour son exploitation située sur le territoire de la commune de NIERGNIES.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 16 jours consécutifs, du 23 mai 2023 au 7 juin 2023 inclus.** Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter-à-connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<a href="http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023">http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023</a>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : <u>pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr</u>, en précisant dans le sujet : dossier SEDE ENVIRONNEMENT à NIERGNIES ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe: Participation du public par voie électronique SEDE ENVIRONNEMENT à NIERGNIES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo, <u>ni de respecter l'anonymat</u>. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé de demande d'autorisation environnementale aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Mme Armelle DUPONT, directrice régionale Nord Est de la société SEDE ENVIRONNEMENT par courriel : <a href="mailto:armelle.dupont@sede.fr">armelle.dupont@sede.fr</a>.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.